



Conseil Municipal du 27 novembre 2018

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	A partir de Q4			
Mme CUADRADO	A partir de Q4			
M. LAURENT		X		M. DUTHOIT
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS		X		M. MERIT
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY			X	
M. LEBOUCHER	X			
Mme LEMOINE		X		MME CUADRADO
Mme CHANEL			X	
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT			X	
M. LESUEUR			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LEBOUCHER

PREAMBULE :

M. Malandrin informe l'assemblée qu'il a reçu les remerciements de la famille Lemoine à l'occasion du décès de M. Jean-Claude Lemoine.

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 2018 :

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre dernier.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Mérit fait remarquer qu'il y a des erreurs au point n°6 à la page n°8 au niveau des votes. M. Malandrin répond que les corrections seront apportées.

Présents : 13

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2018.

2) MANDAT AU CDG 76 POUR LA CONSULTATION ET CONVENTION DE PARTICIPATION PORTANT SUR LE RISQUE PREVOYANCE :

M. Malandrin, Maire rappelle au Conseil municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Centre de gestion en date du 29 juin 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,

Considérant que le Comité technique a été informé lors de sa séance en date du 16 novembre 2018,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Ainsi, sont éligibles à cette participation des collectivités et de leurs établissements, les contrats et règlements en matière de santé et de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence avec l'un des organismes suivants :

- mutuelles ou unions relevant du livre II du code de la mutualité,
- institutions de prévoyance relevant du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale,
- entreprises d'assurance mentionnées à l'article L.310-2 du code des assurances.

Aux termes de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements publics de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de gestion de la Seine-Maritime a décidé de lancer une procédure de consultation pour la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance permettant l'obtention de conditions tarifaires mutualisées attractives pour l'ensemble des collectivités qui lui donneront mandat.

Il est précisé que l'organe délibérant garde la faculté de signer ou non la convention de participation qui lui sera proposée par le Centre de gestion de la Seine-Maritime à l'issue de la procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2019 par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.
- ✓ de donner mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation.
- ✓ de prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 13

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

3) DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR :

Exposé de M. Malandrin.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demandes en non-valeur n°3550130215 déposée par M. WAUTOT, Trésorier-receveur municipal de Doudeville, le 20 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

EXPOSÉ

Monsieur Malandrin présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1.283,71 euros réparti sur 16 titres de recettes émis entre 2010 et 2017, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°3550130215.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n°3550130215 jointe en annexe pour un montant global de 1.283,71 euros sur le Budget principal.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2018, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Durécu s'étonne de voir que des créances de 2017 soient déjà admises en non-valeur. Mme Guenoux répond que cela concerne des dettes d'un montant inférieur au seuil de recouvrement.

Présents : 13

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 22 NOVEMBRE 2018 :

Exposé de M. Duthoit.



Commission des Travaux et de l'Environnement

22 novembre 2018

18 H 30

VILLE DE DOUDEVILLE

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	X		
M. LAURENT	X		
MME TERRY		X	
M. METAIS	X		
M. DUTHOIT	X		
M. MERIT	X		
M. ORANGE		X	
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LECLERC			

Etait également présent : Mmes CUADRADO, GUENOUX et M. DEFRANCE, Adjoints au Maire et Philippe PETIT, RST.

COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

- Remplacement de véhicules ;
- Questions diverses.

1) Remplacement de véhicules :

Nous avons dans la flotte des véhicules des services techniques, deux camions qui ne passent plus au contrôle technique : le boxer et le camion benne. Depuis deux semaines les agents ne peuvent donc plus les utiliser.

Plusieurs possibilités ont été étudiées : Achat d'occasion, achat neuf, location, leasing, motorisation électrique.

Rapidement le leasing et la location ont été abandonnés car il n'y a aucune possibilité de récupérer la TVA.

L'achat de véhicule d'occasion est également abandonné car il y a très peu de différence avec le neuf et peu ou pas de garantie sur le véhicule.

Pour toutes ces raisons, la Commission retient l'achat de véhicules neufs.

Trois marques de véhicules ont été étudiées : Citroën, Renault, Peugeot.

Deux marques sont retenues : Renault et Peugeot.

La Commission propose d'acheter le camion benne chez Peugeot et le fourgon chez Renault.

M. le Maire rappelle qu'il y a la possibilité d'obtenir des subventions pour l'achat des véhicules à hauteur de 20 % mais d'un dossier présenté par année budgétaire.

La Commission décide de présenter l'achat du camion benne Peugeot pour cette année pour des raisons d'utilisation (installation de la sableuse) pour cet hiver et de préparer et réserver le Renault pour début février 2019 afin de pouvoir monter un second dossier de subvention pour 2019.

Peugeot Boxer cabine benne hdi 130ch. (livraison possible dans les trois semaines)

22.749,33€ HT soit 27.584,96€ TTC moins une reprise de 1.700€ HT (2.040€ TTC)

Renault Master fourgon dci 130 ch.

22.476,76€ HT soit 26.972,11€ TTC moins une reprise de 2.000€ HT (2.400€ TTC)

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Durécu demande si les motorisations retenues sont diesel. M. Duthoit répond par l'affirmative, il n'y a pas de motorisation essence proposées. M. Orange demande pourquoi la motorisation électrique a été abandonnée. M. Duthoit répond que c'est trop cher. M. Orange demande s'il existe des subventions. M. Malandrin répond que même avec une subvention, c'est environ 15.000 € de plus. Renault propose un petit véhicule avec benne qui est très bien mais on ne peut pas fixer la sableuse derrière. M. Perche dit que c'est dommage car le diesel n'est pas l'avenir. M. Malandrin répond qu'il est d'accord mais aujourd'hui le choix est limité et c'est surtout beaucoup trop cher. M. Perche répond que malgré tout certaines communes s'équipent de véhicules électriques. Les communes doivent montrer l'exemple. M. Malandrin répond que c'est un problème budgétaire sans compter le problème des batteries. M. Durécu dit qu'il existe des mesures incitatives. M. Malandrin répond que le surcoût pour 2 véhicules et d'environ 30.000 €, c'est énorme. De plus les véhicules exposés au salon des Maires sont bien souvent d'une finition aléatoire et sont assez fragiles pour une utilisation professionnelle. M. Duthoit complète en disant qu'un fourgon électrique de chez Renault coûte 51.402 € plus la location de la batterie.

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) valident l'achat des deux véhicules selon le détail présenté ci-dessus.

2) Questions diverses :

Zéro phyto

Présentation par Arnaud Laurent des différentes machines testées avec l'ensemble des services techniques.

Détails techniques entre la machine de l'entreprise Auber et celle de l'entreprise Lerailler :

- La souplesse de conduite
- L'entretien
- La complexité de la machine
- L'efficacité au travail
- Le prix (en attente des devis révisés)

L'outil qui correspond le plus à nos besoins est celui de l'entreprise Lerailler (modèle StabNet Hydro 70 de la marque française AVRIL Industrie).

M. le Maire évoque un gros problème d'usure des brosses qui engendre un coup d'entretien important puis expose un problème d'organisation au sein des services techniques. Arnaud Laurent répond que l'usure est importante au début du traitement mais diminue dans le temps.

La Commission a débattu autour de ce sujet et il en ressort la formation de deux équipes de deux personnes avec une rotation afin que le travail ne soit pas trop pénible et monotone pour nos agents :

Première équipe :

- Mickaël Vasse
- Emmanuel Ficet

Deuxième équipe :

- Bruno Belhair
- Stéphane Racine

Clôture de la séance à 20h20.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin rappelle que le choix de la machine a été validé au Conseil municipal du 04 juillet 2017. La machine AVRIL semble techniquement la plus efficace mais les agents trouvent que la machine AGRIA est plus maniable. M. Orange dit que pour avoir essayé les deux, effectivement la machine AGRIA est plus maniable et plus facile à utiliser. M. Duthoit dit que l'entretien est plus coûteux sur l'AGRIA avec le système de pignons, de brosses, etc. M. Orange répond que AGRIA est une marque très fiable, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. M. Malandrin demande à simplement valider ce soir les 2 équipes et à ce que le

choix de la machine soit retravaillé avec les 4 agents concernés. Vu l'investissement, il faut l'adhésion des agents.

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident la mise en place de deux équipes de deux agents pour l'utilisation de la machine zéro phyto.

5) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE 2018 – SECTION D'INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDITS :

Exposé de Mme Guenoux.

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET VILLE 2018	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
130 BATIMENTS COMMUNAUX – 21568 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE		+ 1 121
131 MATÉRIEL MAIRIE – 2031 FRAIS D'ÉTUDES		+ 6 281
133 ACQUISITION MATÉRIEL VOIRIE – 2182 MATÉRIEL DE TRANSPORT		+ 30 000
215 MATÉRIEL ESPACES VERTS – 21578 MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		+ 6 000
225 RÉFECTION VOIRIES – 2315 INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		+ 23 000
241 RÉORGANISATION CIMETIERE – 2135 INSTALLATION AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 3 000
235 REHABILITATION EGLISE – 2031 FRAIS D'ÉTUDES		- 32 554
252 SIGNALÉTIQUE – 2031 FRAIS D'ÉTUDES		- 4 500
262 CAVITÉS – 2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		- 19 300
264 DÉFENSE INCENDIE – 21568 MATÉRIEL ET OUTILLAGE		- 4 388

D'INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE		
265 EXTENSION ÉLECTRIQUE – 21538 INSTALLATION MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		- 6 000
266 RÉALISATION ABRI BUS – 2313 CONSTRUCTIONS		- 2 660

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Ficet est surprise que le programme Réhabilitation de l'église soit réduit de 32.000 euros. Mme Guenoux répond que nous ne sommes pas certains de pouvoir engager la dépense avant la fin de l'année. M. Durécu demande ce qu'il reste dans la signalétique. Mme Guenoux répond que nous sommes en attente d'une facture de frais d'étude depuis 3 ans.

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 1

Abstentions : 4

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 1 contre (M. Orange) et 4 abstentions (MMES Ficet et Leclerc, MM. Durécu et Perche) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.

6) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2018 :

F1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE PLANTATION – BUDGET VILLE 2018 :

Article 6068 : Autres matières et fournitures

Les achats de fournitures ont été effectués en 2017 mais les travaux ont été réalisés en 2018.

Article 64111 : rémunérations du personnel : 5 598.60 euros pour un total de 361 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 5 598.60 euros

Les travaux de plantation, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation qui ont été effectués par les employés municipaux.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation qui ont été effectués par les employés municipaux.

F2) OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX DE PLANTATION – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 598.60
040	2121 – 209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS		5 598.60
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		5 598.60
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 598.60

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 598.60
040	2121 – 209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS		5 598.60
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		5 598.60
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 598.60

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
Exprimés : 18
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation.

G1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT A L'ECOLE PRIMAIRE – BUDGET VILLE 2018 :

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 142 / Mandat 1030	RABONI	14/08/2018	9.48 euros
Bord. 159 / Mandat 1165	RABONI	25/09/2018	138.00 euros
Bord. 160 / Mandat 1173	RABONI	25/09/2018	138.00 euros
Total des mouvements			285.48 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 514.80 euros pour un total de 410 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 6 800.28 euros

Les travaux de rafraichissement à l'école primaire, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraichissement l'école primaire qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 142 / Mandat 1030	RABONI	14/08/2018	9.48 euros
Bord. 159 / Mandat 1165	RABONI	25/09/2018	138.00 euros
Bord. 160 / Mandat 1173	RABONI	25/09/2018	138.00 euros

Total des mouvements			285.48 euros
-----------------------------	--	--	---------------------

Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 514.80 euros pour un total de 410 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 6 800.28 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
 Exprimés : 18
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement l'école primaire qui ont été effectués par les employés municipaux.

G2) OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT A LA GARDERIE DE L'ECOLE PRIMAIRE – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 800.28
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		6 800.28
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		6 800.28
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 800.28

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement à l'école primaire.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
----------	---------	-----------	-----------

	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 800.28
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		6 800.28
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		6 800.28
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 800.28

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement à l'école primaire.

H1) TRAVAUX EN REGIE – MISE EN PLACE DU CHANTIER DES SANITAIRES – BUDGET VILLE 2018 :

Article 64111 : rémunérations du personnel : 857.50 euros pour un total de 50 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 857.50 euros

La mise en place du chantier des sanitaires, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en place du chantier des sanitaires qui a été effectué par les employés municipaux.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en place du chantier des sanitaires qui a été effectué par les employés municipaux.

H2) OUVERTURE DE CREDITS : MISE EN PLACE DU CHANTIER DES SANITAIRES – BUDGET VILLE 2018

⋮

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		857.50
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		857.50
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		857.50
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		857.50

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en place du chantier des sanitaires.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		857.50
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		857.50
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		857.50
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		857.50

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
Exprimés : 18
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en place du chantier des sanitaires.

11) TRAVAUX EN REGIE – CHANGEMENT DE PORTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE – BUDGET VILLE 2018 :

Article 64111 : rémunérations du personnel : 476.57 euros pour un total de 24 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 476.57 euros

Le changement de porte de la banque alimentaire, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant le changement de porte de la banque alimentaire qui a été effectué par les employés municipaux.

Article 64111 : rémunérations du personnel : 476.57 euros pour un total de 24 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 476.57 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
Exprimés : 18
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant le changement de porte de la banque alimentaire qui a été effectué par les employés municipaux.

12) OUVERTURE DE CREDITS : CHANGEMENT DE PORTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		476.57
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		476.57
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		476.57
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		476.57

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant le changement de porte de la banque alimentaire.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		476.57
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		476.57
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		476.57
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		476.57

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant le changement de porte de la banque alimentaire.

J1) TRAVAUX EN REGIE – MARQUAGES AU SOL – BUDGET VILLE 2018 :

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 176 / Mandat 1265	RABONI	24/10/2018	53.76 euros
Total des mouvements			53.76 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 618.37 euros pour un total de 160 heures 50.

Total des dépenses de fonctionnement : 2 672.13 euros

Les marquages au sol, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les marquages au sol qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 176 / Mandat 1265	RABONI	24/10/2018	53.76 euros
Total des mouvements			53.76 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 618.37 euros pour un total de 160 heures 50.

Total des dépenses de fonctionnement : 2 672.13 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les marquages au sol qui ont été effectués par les employés municipaux.

J2) OUVERTURE DE CREDITS : LES MARQUAGES AU SOL – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 618.37
040	2135 - 225 REFECTION VOIRIES		2 618.37
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 618.37
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 618.37

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les marquages au sol.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 618.37
040	2135 - 225 REFECTION VOIRIES		2 618.37
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 618.37
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 618.37

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les marquages au sol.

K1) TRAVAUX EN REGIE – POURSUITE RÉHABILITATION DU STADE DUCROTTÉ – BUDGET VILLE 2018

⋮

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 163 / Mandat 1211	HLS	21/09/2018	1 084.80 euros
Bord. 141 / Mandat 1022	GammVert	14/08/2018	35.80 euros
Bord. 128 / Mandat 890	GammVert	05/07/2018	817.73 euros
Total des mouvements			1 938.33 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 854.46 euros pour un total de 193 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 5 792.79 euros

La poursuite de la réhabilitation du stade Ducrotté, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la poursuite de la réhabilitation du stade Ducrotté qui a été effectué par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 163 / Mandat 1211	HLS	21/09/2018	1 084.80 euros
Bord. 141 / Mandat 1022	GammVert	14/08/2018	35.80 euros
Bord. 128 / Mandat 890	GammVert	05/07/2018	817.73 euros
Total des mouvements			1 938.33 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 854.46 euros pour un total de 193 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 5 792.79 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
 Exprimés : 18
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la poursuite de la réhabilitation du stade Ducrotté qui a été effectué par les employés municipaux.

K2) OUVERTURE DE CREDITS : POURSUITE RÉHABILITATION DU STADE DUCROTTÉ – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 792.79
040	2128 – 246 RENOVATION STADE TRIBUNE		5 792.79
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		5 792.79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 792.79

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la poursuite de la réhabilitation du stade Ducrotté.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 792.79
040	2128 – 246 RENOVATION STADE TRIBUNE		5 792.79
	FONCTIONNEMENT		

042	722 – TRAVAUX EN REGIE		5 792.79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 792.79

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la poursuite de la réhabilitation du stade Ducrotté.

L1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX A L'ECOLE DE MUSIQUE – BUDGET VILLE 2018 :

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 142 / Mandat 1027	RABONI	14/08/2018	39.07 euros
Total des mouvements			39.07 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 149.60 euros pour un total de 8 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 188.67 euros

Les travaux à l'école de musique, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à l'école de musique qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 142 / Mandat 1027	RABONI	14/08/2018	39.07 euros
Total des mouvements			39.07 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 149.60 euros pour un total de 8 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 188.67 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à l'école de musique qui ont été effectués par les employés municipaux.

L2) OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX A L'ECOLE DE MUSIQUE – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		188.67
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		188.67
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		188.67
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		188.67

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à l'école de musique.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		188.67
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		188.67

	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		188.67
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		188.67

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à l'école de musique.

M1) TRAVAUX EN REGIE – REALISATION D'UN ABRI BUS A BOSC MALTERRE – BUDGET VILLE 2018 :

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 105 / Mandat 740	Champion Gaudu	14/06/2018	98.96 euros
Bord. 86 / Mandat 616	Champion Gaudu	18/05/2018	46.97 euros
Bord. 87 / Mandat 627	RABONI	18/05/2018	818.08 euros
Bord. 92 / Mandat 676	RABONI	05/06/2018	198.19 euros
Bord. 130 / Mandat 910	RABONI	24/07/2018	109.92 euros
Total des mouvements			1 272.12 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 10 929.11 euros pour un total de 568 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 12 201.23 euros

La réalisation d'un abri bus à Bosc Malterre, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la réalisation d'un abri bus qui a été effectué par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 105 / Mandat 740	Champion Gaudu	14/06/2018	98.96 euros
Bord. 86 / Mandat 616	Champion Gaudu	18/05/2018	46.97 euros
Bord. 87 / Mandat 627	RABONI	18/05/2018	818.08 euros
Bord. 92 / Mandat 676	RABONI	05/06/2018	198.19 euros
Bord. 130 / Mandat 910	RABONI	24/07/2018	109.92 euros
Total des mouvements			1 272.12 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 10 929.11 euros pour un total de 568 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 12 201.23 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la réalisation d'un abri bus qui a été effectué par les employés municipaux.

M2) OUVERTURE DE CREDITS : REALISATION D'UN ABRI BUS A BOSC MALTERRE – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 201.23
040	2135 – 266 RÉALISATION ABRI BUS		12 201.23
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		12 201.23
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 201.23

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la réalisation d'un abri bus à Bosc Malterre.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 201.23
040	2135 – 266 RÉALISATION ABRI BUS		12 201.23
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		12 201.23
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 201.23

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la réalisation d'un abri bus à Bosc Malterre.

N1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX AU CIMETIERE – BUDGET VILLE 2018 :

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 180 / Mandat 1302	Dumesnil Publicité	05/11/2018	1 560.00 euros
Bord. 188 / Mandat 1358	Chlorodis	26/11/2018	1 017.60 euros
Bord. 162 / Mandat 1203	RABONI	26/09/2018	19.90 euros
Bord. 176 / Mandat 1266	RABONI	24/10/2018	390.00 euros
Bord. 130 / Mandat 907	RABONI	09/07/2018	158.40 euros

Bord. 92 / Mandat 677	RABONI	05/06/2018	52.02 euros
Total des mouvements			3 198.92 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 7 395.09 euros pour un total de 421 heures 75.

Total des dépenses de fonctionnement : 10 593.01 euros

Les travaux du cimetière, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux du cimetière qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 180 / Mandat 1302	Dumesnil Publicité	05/11/2018	1 560.00 euros
Bord. 188 / Mandat 1358	Chlorodis	26/11/2018	1 017.60 euros
Bord. 162 / Mandat 1203	RABONI	26/09/2018	19.90 euros
Bord. 176 / Mandat 1266	RABONI	24/10/2018	390.00 euros
Bord. 130 / Mandat 907	RABONI	09/07/2018	158.40 euros
Bord. 92 / Mandat 677	RABONI	05/06/2018	52.02 euros
Total des mouvements			3 198.92 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 7 395.09 euros pour un total de 421 heures 75.

Total des dépenses de fonctionnement : 10 593.01 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux du cimetière qui ont été effectués par les employés municipaux.

N2) OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX AU CIMETIERE – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		10 593.01
040	2135 – 241 REORGANISATION DU CIMETIERE		10 593.01
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		10 593.01
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 593.01

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux au cimetière.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		10 593.01
040	2135 – 241 REORGANISATION DU CIMETIERE		10 593.01
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		10 593.01
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 593.01

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux au cimetière.

O1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX AU NIVEAU DE L'ECOLE MATERNELLE – BUDGET VILLE 2018 :

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 189 / Mandat 1360	RABONI	27/11/2018	706.27 euros
Bord. 189 / Mandat 1359	RABONI	27/11/2018	108.88 euros
Total des mouvements			815.15 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 492.24 euros pour un total de 81 heures 55.

Total des dépenses de fonctionnement : 2 307.39 euros

Les travaux au niveau de l'école maternelle, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux au niveau de l'école maternelle qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 189 / Mandat 1360	RABONI	27/11/2018	706.27 euros
Bord. 189 / Mandat 1359	RABONI	27/11/2018	108.88 euros
Total des mouvements			815.15 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 492.24 euros pour un total de 81 heures 55.

Total des dépenses de fonctionnement : 2 307.39 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux au niveau de l'école maternelle qui ont été effectués par les employés municipaux.

O2) OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX AU NIVEAU DE L'ECOLE MATERNELLE – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 307.39
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		2 307.39
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 307.39
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 307.39

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux au niveau de l'école maternelle.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 307.39
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		2 307.39
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 307.39

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 307.39
-----	--	--	----------

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
 Exprimés : 18
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux au niveau de l'école maternelle.

P1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE – BUDGET VILLE 2018 :

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 189 / Mandat 1360	RABONI	27/11/2018	273.56 euros
Total des mouvements			273.56 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 266.26 euros pour un total de 68 heures 50.

Total des dépenses de fonctionnement : 1 539.82 euros

Les travaux à la bibliothèque, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à la bibliothèque qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 189 / Mandat 1360	RABONI	27/11/2018	273.56 euros
Total des mouvements			273.56 euros

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 266.26 euros pour un total de 68 heures 50.

Total des dépenses de fonctionnement : 1 539.82 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à la bibliothèque qui ont été effectués par les employés municipaux.

P2) OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE – BUDGET VILLE 2018 :

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 539.82
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 539.82
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 539.82
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 539.82

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à la bibliothèque.

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 539.82
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 539.82
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 539.82

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 539.82
-----	--	--	----------

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux à la bibliothèque.

7) VIREMENTS DU CHAPITRE DE DEPENSES IMPREVUES AUX AUTRES CHAPITRES – BUDGET VILLE 2018 (pour information) :

Exposé de Mme Guenoux.

BUDGET VILLE 2017	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
020 DÉPENSES IMPRÉVUES		- 46 321
130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX – 2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS, CONSTRUCTIONS		+ 44 000
246 RÉNOVATION STADE TRIBUNE – 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		+ 721
259 REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – 2031 FRAIS D'ÉTUDES		+ 800
261 REHABILITATION 2 RUE CACHELEU – 2031 FRAIS D'ÉTUDES		+ 800

Mme Guenoux précise que 70.000 € sont inscrits au budget primitif. La répartition se fait par arrêté du Maire. Si d'autres besoins se font sentir, des arrêtés pourront être pris.

8) MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL D'UN PROFESSEUR EN C.D.I. DE L'ECOLE DE MUSIQUE:

Exposé de M. Malandrin.

L'évolution des effectifs des élèves de l'école et celles des manifestations à caractère musical nous conduisent à modifier le contrat de travail d'un professeur d'enseignement artistique en C.D.I.

La durée hebdomadaire de cet agent étant fixée par délibération, sa modification ne peut être décidée que par l'organe délibérant. Aussi, il vous est proposé de valider la modification de la durée hebdomadaire de travail pour la saison 2018-2019, sous forme d'avenant au contrat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce dernier.

Proposition de délibération :

1 – Monsieur Jacques LEPICARD :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DU CONTRAT DE TRAVAIL

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, la durée hebdomadaire de travail est fixée à **2 heures 30** dont 1h30 pour les **cours de clarinette**.

Par ailleurs, une heure par semaine sera consacrée à l'animation et à la promotion de l'école de musique (dimanche musicaux, fête de Noël et spectacle de fin d'année des écoles, fête des mères, remise des diplômes aux jeunes doudevillais, remise des dictionnaires,...)

Les professeurs doivent participer aux auditions de l'école de musique.

La promotion de toute autre activité musicale fait partie du code de déontologie inhérent à l'activité d'un professeur de musique.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin précise que le second professeur en CDI, Mme Tabesse passe de 09h15 à 3h30 de cours et de ce fait, la procédure va être engagée après avis du Comité technique pour modifier le poste, ce qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Perche) valident la modification de la durée hebdomadaire de travail pour la saison 2018-2019, sous forme d'avenant au contrat de M. Jacques LEPICARD et autorisent Monsieur le Maire à signer ce dernier.

9) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du département concernant l'acquisition d'un véhicule neuf pour l'entretien de la voirie.

Proposition de délibération

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention auprès du département concernant l'acquisition d'un véhicule neuf pour l'entretien de la voirie.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention auprès du département concernant l'acquisition d'un véhicule neuf pour l'entretien de la voirie.

10) EXERCICE COMMUNAL DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT JUSQU'AU 1^{ER} JANVIER 2026 :

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit que les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent reporter du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 le transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Considérant l'arrêté Préfectoral du 1^{er} décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville issue de la fusion de la Communauté de Communes Yerville-Plateau de Caux et de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin,

Considérant la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement,

Considérant la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2026 le transfert des compétences eau et assainissement par l'expression d'une minorité de blocage,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Se prononcer pour/contre le report au 1^{er} janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin dit qu'il est favorable au report en 2026 car nous avons la chance d'avoir deux syndicats qui fonctionnent bien. M. Perche demande s'il s'agit d'un transfert complet. M. Malandrin répond par l'affirmative mais c'est inapplicable. M. Durécu dit que c'est un technocrate qui a sorti ça. M. Malandrin propose de reporter en 2026.

Présents : 15

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, se prononcent pour le report au 1^{er} janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

11) REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES - CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE (pour information) :

Exposé de M. Malandrin.

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales et de la création du Répertoire Electoral Unique (REU), il est prévu qu'une commission de contrôle soit instituée dans chaque commune du département de la Seine-Maritime au plus tard le 10 janvier 2019.

Cette commission est chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions et de veiller à la régularité des listes électorales.

Pour notre commune la commission est composée de :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Les membres de la Commission de contrôle sont :

- M. Emeric GEMEY,
- M. Philippe METAIS,
- M. Eric DUTHOIT,
- M. Daniel DURECU,
- M. Jean-Marie PERCHE.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, valident la liste des membres de la Commission de contrôle.

12) QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de M. Gemey :

ETAT CIVIL

Depuis le 24 octobre 2018 :

Naissances :

- ROBERT Mathilda, née le 02 novembre 2018 ;
- LEVACHER Lila, née le 02 novembre 2018 ;
- CORUBLE Sohan, né le 05 novembre 2018 ;
- LEFEBVRE Anton, né le 15 novembre 2018 ;
- METAIS Edouard, né le 25 novembre 2018.

Mariages :

- M. NORMAND Nicolas et Mme PAQUET Delphine, le 27 octobre 2018.

Décès :

- Mme CAUCHOIS née MARCEL Gilberte, décédée le 15 octobre 2018 ;
- M. LEMOINE Jean-Claude, décédé le 27 octobre 2018 ;
- M. COTÉ Jean-Marie, décédé le 05 novembre 2018.

M. Gemey communique l'agenda des manifestations à venir :

30 novembre : Soirée Téléthon du badminton.

1^{er} décembre : - Inauguration du Village de Noël. Place du Générale de Gaulle.
- Collecte pour la Banque alimentaire.
- Repas Téléthon du comité des fêtes de Vautuit.

02 décembre : Marché de Noël de l'UCAD.

07 et 08 décembre : Téléthon (voir programme).

13 décembre : Repas de Noël.

14 décembre : Repas des employés communaux.

15 décembre : Noël de la Municipalité.

19 décembre : Distribution du colis des aînés.

22 décembre : Balade du Père Noël et de ses Lutins, en train électrique.

M. Malandrin fait un point d'information générale :

Abri bus au Bosc Malterre : celui-ci est terminé, les agents communaux vont refaire le parquet de la Printanière.

Sanitaires de l'école Breton : les travaux avancent mais ont pris du retard. La livraison prévue le 15 décembre sera repoussée.

Jardins partagés : L'entreprise Leclerc a commencé son travail pour une durée de 3 semaines environ.

Chicane du CD 149 : les travaux sont presque terminés. Un regard a été installé sous la route pour évacuer les eaux vers le bassin versant et ne plus inonder la rue. Cette chicane ralentie bien le trafic dans le sens Etalleville-Doudeville.

Rue des Haras : Nous avons obtenu l'accord du département pour une subvention même si nous ne connaissons pas le montant aujourd'hui. La société Explore va faire venir un puisatier.

Nouveau restaurant scolaire du collège : la pose de la 1^{ère} pierre devrait se faire courant janvier 2019.

M. Durécu revient sur l'attribution de la médaille de la ville et regrette de l'avoir appris par la presse. M. Durécu précise qu'il ne conteste pas le fond mais la forme, le sujet aurait dû être discuté en Conseil municipal. M. Malandrin répond qu'il en porte l'entière responsabilité et précise qu'il voulait faire la surprise à Yves Dauge. Ce dernier a fourni un travail remarquable depuis quatre ans. M. Gemey précise que lui-même n'était pas au courant. M. Malandrin fait remarquer que même lorsque les sujets sont débattus à huis clos, le lendemain tout Doudeville est au courant.

M. Orange revient sur la réfection de la voirie. Le carrefour de Seltot a été très bien refait mais c'est dommage que les trous à 50 mètres n'aient pas été rebouchés. M. Orange ne comprend pas pourquoi l'entreprise ne l'a pas fait. M. Malandrin répond qu'il est tout à fait d'accord, il a reçu l'entreprise Eiffage à ce sujet avec Arnaud Laurent pour leur en faire le reproche. Au Fresnay, les trous sont à 3 mètres et n'ont pas été rebouchés. Ils vont revenir pour les boucher et stabiliser.

M. Orange a vu qu'un nouveau directeur de l'école de musique a été nommé et que ce dernier est également chef de l'harmonie. M. Orange s'interroge sur sa disponibilité pour cumuler les deux postes. M. Malandrin répond que c'est tout à fait possible. Initialement, c'était un chef indépendant qui était prévu

mais il avait des prétentions trop élevées. On repart de loin mais il faut se donner deux ans pour retrouver une situation stable.

M. Durécu a été surpris de voir M. Tabesse faire chanter les enfants au 11 novembre et croyait qu'il n'était plus sous contrat avec la commune. M. Malandrin répond qu'il avait trois contrats de travail qui étaient certes liés mais uniquement si le départ était volontaire. Le licenciement ne pouvait être sur les trois contrats au risque d'avoir un recours au tribunal administratif.

M. Perche fait remarquer à la majorité municipale que depuis le départ de M. Fortin, il voit passer des noms mais il manque toujours un conseiller. M. Perche demande si M. Lesueur a donné une réponse car il n'est pas là aujourd'hui. M. Malandrin répond qu'il n'a pas répondu à ce jour et tant qu'il n'y a pas de réponse écrite, il est toujours conseiller. C'est fait dans le respect de la loi.

Questions du public :

Le public fait remarquer qu'il n'y a pas de micro et que les chaises sont plus éloignées qu'à l'accoutumée. Les débats sont difficilement audibles. M. Malandrin répond que les chaises seront rapprochées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.